

# "60 Millions de consommateurs" peut-il disparaître ?

Fabienne Chol, directrice de l'Institut national de la consommation (INC), établissement public éditant "60 Millions de consommateurs", va être limogée. Le magazine ainsi que des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC) risquent de ne pas lui survivre.

L'INC maintes fois menacé

Celle qui a réussi à obtenir pour 60 millions de consommateurs un contrat d'objectif avec l'Etat, à relancer les ventes par abonnement et à optimiser les finances de l'INC, est menacée d'être révoquée. Directrice de l'INC depuis 2012, Fabienne Chol est parvenue à relancer et développer les activités de l'établissement.

L'INC a été créé en 1968 avec pour but d'informer les consommateurs, réaliser et diffuser des études, enquêtes et essais comparatifs et fournir un appui technique aux différentes associations de consommateurs partout en France. Dès l'origine, l'institut s'est doté d'un magazine grand public. Ainsi est né "50 millions", qui deviendra plus tard "60 millions".

Mais l'administration s'est toujours montrée frileuse face la presse indépendante et très rapidement la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation) s'est inquiété de la liberté de ton du journal.

À tel point qu'en 2011, le ministre de l'époque et la direction de la DGCCRF ont même tenté de vendre le magazine au privé. L'année dernière, en négociation du contrat d'objectifs et de performances de l'INC, la première version du texte prévoyait de nouveau la disparition du magazine. Depuis le tollé que cette décision a déclenché, 60 Millions ne peut toujours pas emprunter d'argent, ni placer ses économies. On lui interdit d'engager un plan pluriannuel de campagnes d'abonnement, on l'empêche même de bénéficier des aides directes à la presse.

Une immense perte pour les consommateurs

Si l'INC disparaît, ce serait, concrètement, la fin du magazine "60 millions de consommateurs", de ses enquêtes dérangeantes, de ses études et de ses essais comparatifs. C'est aussi la disparition pour le public de centaines de modèles de lettres qui sont mis gratuitement à la disposition des consommateurs sur le site conso.net.

Pour finir, les Centres Techniques Régionaux de la Consommation ne pourront plus compter sur la revue de presse quotidienne qui leur est adressée par l'INC. Une mauvaise nouvelle qui s'ajoute à une réduction de leurs moyens financiers de 30 % en 4 ans. De fait, ces centres pourraient aussi

disparaître, ou tout du moins, en être terriblement affaiblis (et les consommateurs aussi).

Pour les professionnels du droit de la consommation ,associations de consommateurs, CTCR, ce serait la fin des études spécifiques approfondies, des dossiers de jurisprudences, de la veille documentaire, à l'heure où le droit de la consommation évolue tous les jours avec la publication des décrets d'application des lois Duflot, loi Hamon.